



BFT PARTNERS

Rapport annuel Juillet 2021

OPCVM de BFT INVESTMENT MANAGERS à 1 compartiment (SICAV)

Société de gestion : BFT INVESTMENT MANAGERS

Sous déléguataire de gestion comptable en titre : CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

Dépositaire : CACEIS BANK

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM BFT PARTNERS (SICAV)

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	4
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	14
Informations spécifiques	15
Informations réglementaires	16
Certification du Commissaire aux comptes	20
Comptes annuels	26
Bilan Actif	27
Bilan Passif	28
Hors-Bilan	29
Compte de Résultat	30
Annexes aux comptes annuels	31
Règles et méthodes comptables	32
Evolution de l'Actif net	36
Compléments d'information	37
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	45
Inventaire	46
Annexe(s)	50
Caractéristiques de l'OPC (suite)	51

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI un compartiment de la SICAV BFT PARTNERS Classe I - Codes ISIN : (C) FR0013385531, (D) FR0013385549

Cette SICAV est gérée par BFT Investment Managers, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI - I, vous investissez dans des actions des pays européens développés de tous secteurs.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx 600 (dividendes réinvestis), représentatif des 600 premières capitalisations boursières européennes, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Pour y parvenir et à partir des titres composant l'indicateur de référence les plus liquides, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées des pays européens développés. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) élaborée par le Groupe Amundi. A titre indicatif, les critères ESG sont la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le compartiment pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : normatives (exclusion des émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales notés G) et Best-in-Class (sélection des émetteurs aux meilleures pratiques ESG notés A, B, C et D et exclusion des émetteurs E et F). Un accent particulier est mis sur le critère de Gouvernance, avec une exclusion spécifique des notes les moins attractives. Par ailleurs, en plus des exclusions légales, par exemple les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo, le groupe Amundi exclut de l'univers d'investissement les États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes (crimes de guerre et crimes contre l'humanité). Sont également exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. En outre, le Groupe Amundi mène une politique d'engagement actif afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur. Sont exclus alors de l'univers d'investissement les entreprises présentant les moins bonnes notes ESG en application des critères ESG et du critère Gouvernance à hauteur de 30% ainsi que les émetteurs issus du secteur du tabac.

Pour cet univers ainsi filtré, l'équipe de gestion normalise les bilans comptables et les comptes de résultat des entreprises afin de les rendre économiquement plus précis et plus comparables. Chaque mois, les 30 valeurs présentant les meilleurs potentiels de performance selon ces critères sont présélectionnées. Ce panier de valeur est comparé au panier de 30 valeurs sélectionnées un an auparavant, celles qui diffèrent sont cédées, les nouvelles sont acquises, les autres sont conservées. Les capitaux issus de la cession sont réutilisés pour l'acquisition des nouvelles valeurs retenues à l'issue de la comparaison ce qui donne lieu à la constitution d'un nouveau portefeuille de 30 valeurs.

Le portefeuille est alors constitué de titres conservés à minima sur une année glissante.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis pour l'action C créée le 29 mai 2019. Le résultat net de la SICAV est intégralement redistribué chaque année et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont réinvesties ou redistribuées chaque année sur décision de la société de gestion pour l'action D créée le 29 mai 2019.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Compte rendu d'activité

Août 2020

Marchés : malgré des indicateurs économiques en demi-teinte et la recrudescence de cas de Covid-19, les marchés européens ont significativement rebondi en août, à l'image du Stoxx Europe 600, en hausse de 3%. Dans le même temps, les actions américaines ont fait deux fois mieux ou presque - +6.6% en euros pour le MSCI USA : les méga-tech américaines GAFAM/FAANG et autres TESLA, sans équivalents en Europe, ont continué de soutenir la progression historique des marchés outre-Atlantique. Le secteur technologique américain vaut désormais plus de 9 000 Mrd USD, soit davantage que la totalité des Bourses européennes ! Souvenons-nous qu'en 2007, la capitalisation boursière du vieux continent était quatre fois supérieure à celle de ce même secteur. Dans ce contexte, le fonds BFT-VIA Equity Europe SRI surperforme et accroît ainsi son avance depuis le début de l'année. Facteurs et sélection de titres : l'exposition factorielle s'est révélée plutôt favorable, avec la poursuite de la surperformance des facteurs Croissance et Momentum et malgré le léger repli du facteur Rentabilité/Qualité. La contribution de l'allocation sectorielle est significative, grâce notamment à la bonne tenue de segments surpondérés, à l'image de la distribution discrétionnaire ou le transport. La sélection de valeurs n'est pas en reste. Le producteur finlandais de diesel renouvelable Neste progresse ainsi de 15% au cours du mois grâce à des résultats meilleurs qu'attendus. Par ailleurs, le distributeur de produits électriques Rexel et le chimiste Solvay s'adjugent 12% et 10% respectivement. Enfin, Suez dont le titre s'est envolé de plus de 30% après l'annonce de l'offre de Veolia, apporte une contribution très significative, quoique plus médiatique et un peu chanceuse. À l'inverse, le groupe pharmaceutique belge UCB abandonne 9% au cours du mois, après un parcours boursier peut-être trop favorable cette année. Perspectives : la faiblesse du facteur value en est une illustration, les investisseurs semblent ne plus prendre en compte le niveau d'évaluation des entreprises et portent aux nues des sociétés dont ils attendent qu'elles dominent un jour le monde, voire soient en mesure de transformer du plomb en or ! Il nous paraît à l'inverse essentiel de l'intégrer à notre processus de sélection de valeurs, particulièrement lorsque les perspectives économiques et financières sont à ce point floues. Car si une très bonne rentabilité des actifs économiques « garantit » une création de valeur intrinsèque importante, un multiple d'évaluation trop élevé n'exposera l'investisseur -l'actionnaire- qu'à une très faible fraction de l'actif économique, donc de la création de valeur ! Or c'est bien la création de valeur économique réalisée, nous en avons la conviction, qui constitue le premier facteur de performance à long terme des marchés. En ce sens, le fonds affiche des fondamentaux relativement attractifs avec une rentabilité économique (RCR) de 15% pour un PER normalisé de 18.7x (FEV/ECI/RCR), tout en conservant une diversification importante (plus de 120 sociétés différentes).

Septembre 2020

Marchés : après un mois d'août étonnamment positif pour les Bourses mondiales, les marchés ont connu une rentrée plus difficile. Le Stoxx Europe 600 se replie de 1.4%. Après un rebond des marchés de plus de 30% depuis les plus bas de mars, il n'est pas anormal que les investisseurs se montrent plus prudents. D'autant que les cas de contaminations au COVID-19 repartent à la hausse en Europe et que la plupart des grands indicateurs économiques ressortent toujours très en deçà de la période d'avant crise. Dans ce contexte, le fonds le fonds BFT-VIA Equity Europe SRI est resté stable en septembre. Il surperforme donc largement et accroît ainsi son avance depuis le début de l'année. Facteurs et sélection de titres : l'exposition factorielle s'est révélée plutôt favorable, avec en particulier la poursuite de la surperformance du facteur momentum. Ce facteur statistique est cependant devancé par les bonnes contributions des allocations géographiques et sectorielles du portefeuille, comme la surpondération des titres suédois ou la sous-pondération des financières. La sélection de valeurs a également bien fonctionné. On pourra ainsi noter la bonne performance de valeurs comme Kesko (+19.5%), Signify (+12.8%) ou Kering (+10.3%) pour n'en citer que quelques-unes. Le portefeuille a également continué de bénéficier de l'offre de Véolia sur Suez. Sans être très fréquent, ce type d'effet de bord favorable est un facteur de soutien de la performance de long terme. Comme nous, les acteurs de l'économie réelle préfèrent investir dans des entreprises qui créent de la valeur à un prix raisonnable ! À l'inverse, l'assureur anglais Legal & General chute de près de 15% ; la valeur fait partie d'un secteur financier en plein cauchemar boursier, sans aucun signe de réveil. Perspectives : malgré des conditions exceptionnellement difficiles, l'année demeure assez favorable à la stratégie BFT Partners-VIA Equity Europe SRI par rapport au marché. Nous développons et gérons des stratégies d'investissement systématiques depuis plus de 20 ans, avec une surperformance nette de plus de 250% sur les marchés européens. Nous ne pouvons que constater l'immense difficulté de prédire les marchés, et même nos phases de sous/surperformance et leur ampleur. Nous sommes des investisseurs, pas des spéculateurs. Là où le

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

spéculateur cherche à prévoir l'évolution de tel ou tel cours de Bourse, l'investisseur se concentre sur le fait de placer les fonds qu'il gère où les investissements apparaissent les plus profitables du point de vue de l'actionnaire à moyen et long terme. Il fait en réalité le pari implicite que le cours de Bourse finira par converger vers performance économique. Dans les marchés, la spéculation est parfois gagnante, souvent très risquée. Comme le disait Hamilton Lee, l'un des premiers formateurs de pilotes de ligne : « there are old pilots and bold pilots, but there are no old bold pilots ! ». En outre, le portefeuille affiche des fondamentaux relativement attractifs, avec une rentabilité économique (RCR) de 15.3% pour un PER normalisé de 18.7x (FEV/ECI/RCR), tout en conservant une diversification importante (environ 120 positions différentes).

Octobre 2020

Marchés : La ré-accélération très forte de l'épidémie de Covid-19 en Europe a pris de court le corps médical et les gouvernements, qui prononcent tour à tour des mesures de reconfinement, qui vont mécaniquement peser à nouveau sur l'activité économique. Sans surprise, les investisseurs ont réagi négativement à ces nouvelles et les marchés se sont nettement enfoncés dans le rouge en octobre. Le MSCI Europe s'est ainsi replié de 5%, tandis que l'Eurostoxx 50 abandonnait plus de 7%. On notera que dans le même temps, les actions américaines ont baissé de 2% seulement (en euros). Dans ce contexte, le fonds BFT Partners-VIA Equity Europe SRI surperforme légèrement son benchmark et accroît ainsi son avance depuis le début de l'année. Facteurs et sélection de titres : l'exposition factorielle s'est révélée plutôt favorable, avec en particulier la surexposition à la consommation discrétionnaire et aux valeurs hollandaises. À l'inverse, la sélection de valeurs a pesé sur la performance du portefeuille malgré la bonne tenue de Pandora ou PostNL par exemple (+10.6% et +9.2% respectivement). En effet, les assureurs ASR Nederland, Aviva et Axa ont chuté de 9% à 12%, tandis que Veolia Environnement abandonnait 13%. Lors de la dernière rotation de portefeuille, nous avons renforcé notre position en Bunzl, un grossiste pour la grande distribution. Ses fondamentaux demeurent excellents, avec une rentabilité économique de 30% (21% en comptabilité traditionnelle) et un PER normalisé de 16x (contre 21x). Perspectives : malgré des conditions exceptionnellement difficiles, l'année demeure assez favorable à la stratégie BFT Partners-VIA Equity Europe SRI par rapport au marché. Nous développons et gérons des stratégies d'investissement systématiques depuis plus de 20 ans, avec une surperformance nette de plus de 250% sur les marchés européens. Nous ne pouvons que constater l'immense difficulté de prédire les marchés, et même nos phases de sous/surperformance et leur ampleur. Nous sommes des investisseurs, pas des spéculateurs. Là où le spéculateur cherche à prévoir l'évolution de tel ou tel cours de Bourse, l'investisseur se concentre sur le fait de placer les fonds qu'il gère où les investissements apparaissent les plus profitables du point de vue de l'actionnaire à moyen et long terme. Il fait en réalité le pari implicite que le cours de Bourse finira par converger vers la performance économique. Dans les marchés, la spéculation est parfois gagnante, souvent très risquée. Comme le disait Hamilton Lee, l'un des premiers formateurs de pilotes de ligne : « there are old pilots and bold pilots, but there are no old bold pilots ! ». En outre, le portefeuille affiche des fondamentaux relativement attractifs, avec une rentabilité économique (RCR) de 15.0% pour un PER normalisé de 17.8x (FEV/ECI/RCR), tout en conservant une diversification importante (environ 120 positions différentes).

Novembre 2020

Marchés : définitivement, l'année 2020 est bien celle de tous les superlatifs. Après un coup d'arrêt en octobre, les marchés sont repartis à la hausse en novembre - et quelle hausse ! Le Stoxx Europe 600 progresse de 14% (360% annualisés), l'Eurostoxx 50 bondit de 18% (plus de 600% annualisés), soutenus par les succès de phase 3 des vaccins de Moderna, Pfizer/BioNTech et, dans une moindre mesure, Astrazeneca. Même les « difficultés » liées à l'obtention des résultats définitifs de l'élection présidentielle américaine n'ont pu freiner les indices. Derrière cette hausse, se cachent toutefois de très fortes disparités de performance : le MSCI Europe Value enregistre par exemple un gain de 20%, tandis que la version Growth progresse de moins de 9%. Dans ce contexte, le fonds BFT Partners-VIA Equity Europe SRI sous-performe son benchmark, mais maintient une large avance depuis le début de l'année. Facteurs et sélection de titres : en plus du retournement positif du facteur value et principalement de ce que l'on pourrait appeler le crap-value (titres très bon marché, mais plutôt destructeurs de valeur), on peut relever la performance négative des facteurs momentum et low volatility, qui explique une grosse partie de la sous-performance mensuelle de notre portefeuille. Notre stratégie vise bien à acheter des sociétés le moins cher possible, mais des sociétés qui créent de la valeur ! Globalement, nous sommes aussi peu exposés aux titres value de mauvaise qualité qu'aux titres croissance les plus chers. Logiquement, les contributions négatives en termes de sélection de titres proviennent de nos sous-pondérations au segment value. Par exemple, la major pétrolière Total (+39%

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

au cours du mois !) ne figure pas dans le portefeuille : son ratio prix/actifs économiques est attractif (P/B de 1x, FEV/ECI de 0.5x), mais sa rentabilité attendue pour 2020 est négative. Elle était d'ailleurs tout juste positive avant la crise sanitaire. Dans une certaine mesure, le prix n'est jamais assez bon marché pour des actifs qui détruisent de la valeur. Perspectives : si 2020 est l'année de tous les états et des grandes divergences, elle est aussi celle d'une certaine perte de repères pour les investisseurs. Depuis 20 ans et la bulle TMT, les cours de Bourse de certaines valeurs ne se sont jamais autant éloignés de leurs fondamentaux, à la hausse comme à la baisse. Même si l'investissement value a repris quelques couleurs en novembre, l'écart d'évaluation entre value et growth ou celui entre les mega-caps et le reste du marché s'affichent encore à des niveaux historiquement élevés. Le portefeuille affiche des fondamentaux relativement attractifs, avec une rentabilité économique (RCR) proche de 15.0% pour un PER normalisé de 20x (FEV/ECI/RCR), tout en conservant une diversification importante (environ 120 positions différentes).

Décembre 2020

Marchés : Tout peut décidément arriver, 2020 vient de le rappeler à tous ! Les marchés actions européens ont baissé de 35% en un mois sur fond de pandémie mondiale et d'arrêt brutal de l'économie, avant de reprendre plus de 40% et clore l'année en territoire seulement légèrement négatif (-2.0% pour le Stoxx Europe 600). La situation sanitaire n'est pas résolue mais les marchés financiers font clairement le pari d'une sortie de crise favorable. Si ce n'est pour l'économie dans son ensemble, au moins pour certains actifs réels comme les actions. Dans ce contexte exceptionnel, le fonds BFT Partners VIA Equity Europe SRI sous-performe légèrement en décembre. Il termine néanmoins l'année significativement dans le vert et surperforme ainsi notablement son benchmark. Facteurs et sélection de titres : la sous-exposition structurelle du portefeuille au facteur Size s'est à nouveau révélée positive en décembre. Il s'agit d'ailleurs de la meilleure contribution factorielle depuis le début de l'année. A l'inverse, le portefeuille a souffert en 2020 de la surpondération des secteurs du transport et des services de consommation. Légèrement négative en décembre, la sélection de titres se révèle très favorable sur l'ensemble de l'année. En particulier, Pandora (bijouterie), Neste (énergie) et ASM International (semi-conducteurs) ont enregistré des gains spectaculaires (+145%, +95% et +82% respectivement). Au cours du dernier mois, la stratégie a été pénalisée par des prises de profit sur quelques « poids lourds » du portefeuille, qui avaient très bien performé jusque-là : les valeurs Teleperformance, Kuehne & Nagel et Securitas se sont ainsi repliées de 2% à 3% environ. Nous avons renforcé la position dans l'équipementier de loisirs Thule lors de la dernière sélection de l'année. La société offre en effet une rentabilité économique de 22% pour un PER normalisé voisin de 26x. La société obtient en outre un excellent score ESG, proche de 2.5. Perspectives : 2020 a été l'année de tous les superlatifs ; 2021 s'annonce déjà comme celle des grands déséquilibres. Pour prévenir la destruction de l'appareil productif et de la demande, les gouvernements et les Banques Centrales ont fortement soutenu les acteurs économiques, les premiers en augmentant massivement leurs dettes et les secondes en gonflant encore leurs bilans. Il est très peu probable que le chemin inverse puisse être parcouru dans un avenir proche et ces déséquilibres financiers majeurs devraient donc perdurer. Tout cela dans un contexte d'accélération de la transition d'une économie du 20ème siècle faite principalement d'actifs tangibles vers l'économie du 21ème siècle, qui est bien celle des actifs intangibles. Selon cette perspective, l'investissement en actions, qui consiste à acquérir des actifs réels exprimés dans des monnaies fiduciaires pouvant s'adapter à l'évolution de l'économie (contrairement aux obligations), revêt un intérêt tout particulier. L'investissement dans des actifs économiques, tangibles ou intangibles, ne doit cependant pas échapper à une double réalité : le prix d'achat de ces actifs et leur rentabilité actuelle et future. Car pour maximiser la création de valeur à long-terme et traverser les crises à venir, quelles qu'elles soient, l'épargnant du 21e siècle doit acheter le moins cher possible des actifs les plus rentables possible ! En ce sens, le fonds VIA Smart Equity Europe affiche des fondamentaux relativement attractifs, avec une rentabilité économique de 14% pour un PER normalisé de 20x environ, tout en conservant une diversification importante (environ 120 sociétés différentes).

Janvier 2021

Marchés : 2020 aura marqué l'histoire des marchés financiers et cette nouvelle année boursière démarre sur les mêmes bases ! En hausse de 3% courant janvier, le Stoxx Europe 600 clôture le mois en baisse de 0.7%. L'Eurostoxx 50 accuse même un repli supérieur, à -1.8%. Les dernières séances du mois ont semblé-t-il être perturbées par un nouveau phénomène spéculatif : une nuée d'investisseurs particuliers se sont attaqués aux positions de vente à découvert de certains hedge funds et les ont obligés à les racheter en catastrophe. Le fonds BFT Partners VIA Equity Europe SRI, qui avait enregistré une forte surperformance en 2020, recule de 1.2% et ressort ainsi légèrement en-deçà de son benchmark. Facteurs et sélection de titres :

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

la sous-pondération du facteur Size et la surexposition à la distribution alimentaire ont continué d'être bénéfiques. Les contre-performances factorielles découlent principalement de la surpondération du retail et de la sous-exposition aux semi-conducteurs. C'est d'ailleurs dans ce dernier secteur qu'on trouve l'une des contributions les plus négatives de la sélection de valeurs, liée à l'absence d'ASML (+10.5% au cours du mois) dans le portefeuille, contre plus de 2% dans le MSCI Market Cap. Une contribution que la performance d'ASM International (+17.4%) ne parvient pas à compenser. On note également la forte sous-performance de Pandora, qui abandonne 8% sur fond de reconfinement quasi général. Perspectives : nous n'envisageons toujours pas en ce début d'année de nous muer en spéculateurs ! Malgré ces phénomènes de marché tous plus surréalistes les uns que les autres, nous continuons à investir dans la création de valeur réelle à long terme des entreprises. Pour la maximiser et traverser au mieux (ou au moins mal !) les crises à venir quelles qu'elles soient, il paraît probable que, comme au 20ème siècle, l'épargnant du 21ème siècle privilégiera les titres les moins chers possibles offrant une exposition aux actifs les plus rentables possibles ! En ce sens, le fonds affiche des fondamentaux relativement attractifs, avec une rentabilité économique (RCR) de 15% pour un PER normalisé de 20x (FEV/ECI/RCR), tout en conservant une diversification importante (environ 120 sociétés différentes).

Février 2021

Marchés : comme en janvier, les marchés actions ont entamé le mois en fanfare avant d'abandonner plus de la moitié de leurs gains sur fond de remontée des taux longs : le rendement de l'OAT 10 ans est ainsi brièvement repassé au-dessus de 0% et celui des Treasuries 10 ans a dépassé 1.5%. En hausse de 6% mi-février, le Stoxx Europe 600 termine le mois à +2.4%. Le fonds BFT Partners VIA Equity Europe SRI ressort en hausse de 2.9% et surperforme son benchmark. Facteurs et sélection de titres : les effets de style se sont compensés ce mois-ci, avec d'un côté la surperformance du facteur Value et de l'autre la sous-performance du facteur qualité. L'allocation sectorielle apporte une contribution significative, grâce en particulier à la sous-pondération des services aux collectivités et à la surexposition à la consommation discrétionnaire. La surperformance du portefeuille provient pour autant principalement de la sélection de titres. On notera ainsi la forte progression de Kindred (flux favorable au secteur des jeux avec la fin attendue du confinement, +33%), de Vivendi (annonce d'un probable spin off de Universal Music, +13%) et de Teleperformance (publication de bons résultats, +8%). La stratégie continue de se réexposer au secteur bancaire, avec la sélection récente de BNP Paribas et de DNB ASA. Le segment n'offre toujours pas un niveau de rentabilité exceptionnel, mais il bénéficie d'une évaluation attrayante et de la bonne tenue des résultats chez la plupart des acteurs. Perspectives : l'évolution des taux longs et son effet sur les multiples d'évaluation des marchés actions semblent bien constituer l'un des thèmes principaux de ce début d'année. De façon contre-intuitive, une reprise « trop forte » de l'économie pourrait se révéler négative à court terme pour ce type d'actifs. Les difficultés à absorber la demande pourrait provoquer une hausse générale des prix et modifier les anticipations de taux, avec la poursuite d'une pentification de la courbe. Alors que les résultats de certaines entreprises continueraient de progresser, leur cours de Bourse pourrait ainsi être sous pression. Rappelons que depuis 2018, de nombreuses sociétés Quality/Growth ont justement progressé plus vite que leurs performances économiques, grâce à un phénomène puissant d'expansion des multiples. Avec le positionnement actuel des Banques Centrales, le potentiel de hausse des taux paraît néanmoins limité. Mais il pourrait bien s'agir d'un changement de régime, favorisant un peu plus de réalisme économique et un retour de la notion de juste prix ! La qualité et la croissance ne peuvent pas indéfiniment se payer toujours plus cher.

Mars 2021

Marchés : Peu nombreux sont ceux qui auraient parié fin mars 2020 que les marchés actions européens allaient progresser de 40% à 50% en un an et ainsi dépasser leur niveau d'avant crise ! Les indices européens ont d'ailleurs progressé davantage que leurs équivalents américains depuis le début de l'année et au cours du mois écoulé : le Stoxx Europe 600 s'est adjugé 6.7% en mars dernier, contre une progression de 4.0% (en USD) pour le S&P 500. Ces performances exceptionnelles ont été enregistrées dans des conditions hors-normes et particulièrement difficiles à anticiper. L'alignement entre les Banques Centrales et les gouvernements ainsi que l'efficacité impressionnante de plusieurs vaccins promettent en effet un rebond économique historique. Dans ce contexte, le fonds BFT Partners VIA Equity Europe SRI tire son épingle du jeu. Il s'inscrit en hausse de 7.9% au cours du mois et surperforme ainsi son benchmark. Facteurs et sélection de titres : les effets de style se sont pourtant révélés plutôt défavorables, avec les mauvaises contributions des facteurs Size et Momentum. On notera néanmoins la bonne tenue du facteur Value, qui redevient une exposition positive du portefeuille. La surperformance découle principalement de la sélection

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

de titres. Ainsi, des valeurs comme Kuehne+Nagel (services logistiques), Kesko (distribution), Bellway (construction), Signify (solutions d'éclairage), Husqvarna (machineries agricoles) et Kion Group (chariots élévateurs) ont toutes enregistré des gains supérieurs à 20% en mars. La stratégie continue de se réexposer aux financières, avec la nouvelle sélection de BNP Paribas et ASR Nederland. Le segment n'offre toujours pas un niveau de rentabilité exceptionnel, mais il bénéficie d'une évaluation attrayante et de la bonne tenue des résultats chez la plupart des acteurs. Perspectives : le fonds semble en outre avoir bénéficié de la « normalisation factorielle » des marchés au cours du 1er trimestre de 2021, avec la fin des surperformances extrêmes des titres de croissance au détriment des titres bon marché, ou des grandes valeurs par rapport aux plus petites. Avec le retour du thème de l'inflation et la probable fin de la baisse séculaire des taux, on peut penser que cette situation perdurera quelques temps encore.

Avril 2021

Marchés : la hausse des marchés actions s'est poursuivie en avril, avec un gain d'un peu plus de 2% pour le Stoxx Europe 600. Sa progression depuis le début de l'année atteint ainsi 10.6%, soit plus de 35% en valeur annualisée. Ce rythme paraît difficilement tenable et l'on notera que les plus hauts ont été enregistrés en milieu de mois. Rappelons toutefois que les conditions sont absolument exceptionnelles, avec l'alignement toujours sans faille entre les Banques Centrales et les gouvernements et l'accélération des campagnes de vaccination, le tout portant l'espoir d'un rebond économique historique. Dans ce contexte, le fonds BFT Partners-VIA Equity Europe SRI sous-performe légèrement son benchmark. Il conserve néanmoins une avance significative depuis le début de l'année. Facteurs et sélection de titres : les effets de style apparaissent largement favorables. En particulier, le facteur Momentum a effectué un retour positif, les valeurs moyennes ont rebondi par rapport aux plus grandes valeurs et la Suède, surpondérée, a surperformé. À l'inverse, la sélection de titres s'est révélée plus mitigée, avec une contribution finalement négative concentrée sur les dernières séances du mois. Alors que les résultats d'entreprises pour le 1er trimestre ont été globalement supérieurs aux attentes, plusieurs valeurs du portefeuille ont pourtant déçu le marché. C'est notamment le cas de Metso Outotec, BE Semiconductor, Sandvik et Fortum, pour n'en citer que quelques-unes. Ces valeurs ont connu une fin de mois difficile, que les bonnes performances de Smith & Nephew, Veolia Environnement, SAP ou Kering en avril n'ont pu compenser totalement. Perspectives : le fonds a bénéficié de la « normalisation factorielle » des marchés en ce début d'année, avec la fin des surperformances extrêmes des titres de croissance au détriment des titres bon marché, ou des grandes valeurs par rapport aux plus petites. Avec le retour du thème de l'inflation et la probable fin de la baisse séculaire des taux, on peut penser que cette situation perdurera quelques temps encore.

Mai 2021

Marchés : la hausse des marchés actions s'est poursuivie en mai, avec un gain d'environ 3% pour le Stoxx Europe 600. Leur progression depuis le début de l'année atteint ainsi 14%, soit près de 40% en valeur annualisée. De nouveaux plus hauts ont été enregistrés en fin de mois, mais ce rythme paraît difficilement soutenable ! Rappelons quand même que les conditions sont absolument exceptionnelles, avec l'alignement toujours sans faille entre les Banques Centrales et les gouvernements, l'accélération des campagnes de vaccination et des résultats d'entreprises pour le 1er trimestre globalement supérieurs aux attentes, le tout portant l'espoir d'un rebond économique historique. Dans ce contexte, le fonds BFT Partners VIA Equity Europe SRI s'inscrit en hausse de 4.4% (au 28 mai, dernière VL du mois) et accroît ainsi son avance depuis le début de l'année. Facteurs et sélection de titres : les effets de style sont plutôt neutres ce mois-ci : le facteur Momentum poursuit sa progression et le facteur Profitability revient en territoire positif. Mais la sous-pondération des valeurs suisses compense négativement. À l'inverse, la sélection de titres a très bien fonctionné. Les plus gros contributeurs positifs sont à rechercher dans des secteurs et des styles différents. Les sociétés de logistique Kuehne + Nagel et PostNL ont poursuivi leur hausse (+13% et +11% respectivement au cours du mois). Au sein de la consommation discrétionnaire, Pandora demeure bien orientée (+17%), tandis que Kering opère un retour remarqué : le titre affiche depuis le début de l'année une progression similaire à celle de ses pairs - comme LVMH - après plusieurs mois de forte sous-performance. Enfin, Polymetal International (métaux précieux) s'adjuge près de 20%. Perspectives : Les commentateurs et les gérants s'inquiètent légitimement de la soutenabilité de la hausse et s'interrogent même sur le niveau d'évaluation des titres cycliques. À court terme, on pourrait facilement imaginer que le marché marque une pause. Il faut cependant rappeler que, précisément à court terme, le marché demeure largement imprévisible et se joue des commentaires et inquiétudes des investisseurs. Par ailleurs, la situation est tellement hors normes que le cycle économique pourrait tout à fait continuer de surprendre positivement.

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Avec le fonds BFT Partners-VIA Equity Europe SRI, nous privilégions une approche Buy & Hold en essayant de maximiser la création de valeur à long-terme. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux relativement attrayants, avec une rentabilité économique (RCR) de 17.1% pour un PER normalisé de 18.8x (FEV/ECI/RCR), tout en conservant une diversification importante (environ 120 sociétés différentes).

Juin 2021

Marchés : les douze mois écoulés auront réservé leur lot d'incertitudes et d'hésitations sur fond de crise sanitaire inédite par son ampleur, sa globalité et ses conséquences sur l'économie mondiale. À peine perturbés en début d'automne lors des annonces de nouveaux confinements, les marchés actions européens ont de leur côté fait le pari d'une sortie favorable de la situation : l'indice Stoxx Europe 600 enregistre ainsi un gain voisin de 28% au cours de la période. Il est vrai que les conditions sont restées exceptionnelles tout au long de la période, avec l'alignement sans faille des Banques Centrales et des gouvernements, l'accélération des campagnes de vaccination et des résultats d'entreprises majoritairement meilleurs qu'attendu, contre toute attente ou presque ! Les investisseurs ont vu dans la conjonction de ces éléments l'espoir d'un rebond économique historique. Dans ce contexte, le fonds BFT Partners-VIA Equity Europe SRI a particulièrement tiré son épingle du jeu : il s'affiche en progression supérieure à 34% et surperforme ainsi son benchmark de près de 6%. Facteurs et sélection de titres : le portefeuille a en effet bénéficié d'une allocation factorielle efficace, avec par exemple des contributions significatives des facteurs Size et Value. Ce sont néanmoins les éléments plus traditionnels d'attribution de performance qui expliquent la bonne tenue de la stratégie. La surpondération des valeurs industrielles ou de la consommation discrétionnaire - les deux meilleures performances sectorielles de la période - se sont ainsi révélées efficaces, de même que la sous-exposition au secteur des services aux collectivités (Utilities). Mais c'est surtout la sélection de valeurs qui a bien fonctionné, comme l'illustrent les performances exceptionnelles de Signify (+143%), PostNL et Pandora (+136% chacune), Kesko (+109%) ou encore Kuehne + Nagel (+100%). Perspectives : Les commentateurs et les gérants s'inquiètent légitimement de la soutenabilité de la hausse et s'interrogent même sur le niveau d'évaluation des titres cycliques. À court terme, on pourrait facilement imaginer que le marché marque une pause. Il faut cependant rappeler que, précisément à court terme, le marché demeure largement imprévisible et se joue des commentaires et inquiétudes des investisseurs. Par ailleurs, la situation est tellement hors normes que le cycle économique pourrait tout à fait continuer de surprendre positivement. Avec le fonds BFT Partners VIA Equity Europe SRI, nous privilégions une approche Buy & Hold en essayant de maximiser la création de valeur à long-terme. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux relativement attrayants, avec une rentabilité économique (RCR) proche de 18% pour un PER normalisé de 18.2x (FEV/ECI/RCR), tout en conservant une diversification importante (environ 120 sociétés différentes).

Juillet 2021

Marchés : les marchés actions ont enregistré de nouveaux records en juillet. Le Stoxx Europe 600 progresse en effet de 2.0% et sa performance depuis le début de l'année demeure exceptionnelle, à plus de 30% en valeur annualisée. Avec la reprise épidémique liée au variant Delta, on aurait pu s'attendre à une augmentation de la prime de risque (contraction des multiples d'évaluation), mais la tendance haussière des derniers mois s'est bel et bien poursuivie ! Dans ce contexte, le fonds BFT Partners VIA Equity Europe SRI s'inscrit en hausse de 2.3% et accentue son avance depuis le début de l'année. Facteurs et sélection de titres : les effets de style par rapport au benchmark pondéré par les capitalisations boursières sont très favorables ce mois-ci : l'exposition positive aux facteurs Momentum et Profitability et la sous-exposition au facteur Volatility expliquent la plus grande partie de la surperformance. De son côté, la sélection de titres ressort en territoire négatif, malgré quelques très bonnes performances individuelles, à l'image de Kesko (Finlande, distribution alimentaire, +16%), Thule Group (Suède, articles de sport, +14%) ou Capgemini (France, services informatiques, +12.5%), toutes trois portées par la publication de bons résultats. Malheureusement, des titres comme Logitech ont pesé sur la performance. Le fabricant de matériel électronique accuse un repli de 10% malgré d'assez bons résultats pour le T2, mais des prévisions de croissance décevantes, conduisant plusieurs brokers à abaisser leurs recommandations. Perspectives : Les commentateurs et les gérants s'inquiètent légitimement de la soutenabilité de la hausse et s'interrogent même sur le niveau d'évaluation des titres cycliques. À court terme, on pourrait facilement imaginer que le marché marque une pause. Il faut cependant rappeler que, précisément à court terme, le marché demeure largement imprévisible et se joue des commentaires et inquiétudes des investisseurs. Par ailleurs, la situation est tellement hors normes que le cycle économique pourrait tout à fait continuer de surprendre positivement. Avec le fonds BFT Partners VIA Equity Europe SRI, nous privilégions une approche Buy & Hold en essayant de maximiser la création de valeur à

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

long-terme. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux relativement attrayants, avec une rentabilité économique (RCR) proche de 18.1% pour un PER normalisé de 17.9x (FEV/ECI/RCR), tout en conservant une diversification importante (environ 120 sociétés différentes).

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI et de son benchmark s'établissent à :

- Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI - I (C) en devise EUR : 36,33% / 32,33% avec une Tracking Error de 3,42%

- Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI - P (C) en devise EUR : 35,31% / 32,33% avec une Tracking Error de 3,35%

- Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI - Z (C) en devise EUR : 36,52% / 32,33% avec une Tracking Error de 3,28%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATION SUR LES INCIDENCES LIÉES À LA CRISE COVID-19

La crise sanitaire du Covid-19 n'a pas eu de conséquences significatives sur l'OPC au cours de l'exercice.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
PANDORA A/S	5 603 786,16	3 184 069,02
SCHNEIDER ELECTRIC SA	5 220 807,79	3 158 726,07
SR TELEPERFORMANCE	5 610 944,96	2 501 315,18
SANDVIK AB	4 038 773,89	2 754 152,88
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	4 071 369,10	2 267 041,13
KESKO OYJ B	4 769 840,22	1 532 369,27
KONINKLIJKE AHOLD NV	3 484 647,15	2 583 117,69
CAPGEMINI SE	4 930 686,66	1 088 908,12
POSTNL	5 218 993,59	334 736,44
FERGUSON PLC	3 915 317,32	1 553 636,90

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Informations spécifiques

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- BFT Asset Management produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de près de 11 000 entreprises dans le monde, selon une échelle qui va de A (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à G (pour les moins bonnes). Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

- BFT Asset Management applique une politique d'exclusion ciblée qui se fonde sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial de l'ONU, les conventions relatives aux droits de l'homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement. BFT Asset Management exclut ainsi de toutes ses gestions actives* les entreprises aux comportements non conformes à ses convictions ESG ou aux conventions internationales et à leur traduction en droits nationaux :

- mines antipersonnel,
- bombes à sous-munitions,
- armes chimiques,
- armes biologiques,
- armes à uranium appauvri.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Asset Management.

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

- *BFT Asset Management a également décidé d'exclure ou sous-pondérer dans sa gestion* certaines activités dont les très fortes externalités négatives les exposent à des pressions croissantes de la société et des contraintes réglementaires ou fiscales croissantes. A fin 2020, deux secteurs sont concernés :*
 - charbon : exclusion des entreprises réalisant plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon, ou produisant plus de 100 millions de tonnes de charbon par an,
 - tabac : les entreprises qui réalisent plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans le secteur du tabac ne peuvent avoir une note ESG supérieure à E (fournisseurs, fabricants et distributeurs).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT sont disponibles sur son site Internet : www.bft-im.fr.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence*

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 4 février 2020, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2019 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2020.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2020, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2020, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (soit 47 collaborateurs au 31 décembre 2020) s'est élevé à 5 885 250 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 247 680 euros, soit 72% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 637 570 euros, soit 28% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (4 collaborateurs au 31 décembre 2020) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2020), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles internes en matière de prévention et de gestion des risques (Risques/Conformité) ;
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment,

- La mise en place d'un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- La partie différée du bonus des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- L'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 juillet 2021**

BFT PARTNERS

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

BFT INVESTMENT MANAGERS

90, boulevard Pasteur

75015 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments BFT PARTNERS relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31/07/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



BFT PARTNERS

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Philippe Chevalier



2021.09.06 16:44:16
+0200



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2021

BFT PARTNERS

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
A COMPARTIMENTS

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

BFT INVESTMENT MANAGERS

90, boulevard Pasteur

75015 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Chevalier

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Comptes annuels

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Bilan Actif au 30/07/2021 en EUR

	30/07/2021	31/07/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	245 876 811,17	39 771 524,39
Actions et valeurs assimilées	245 876 811,17	39 771 524,39
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	245 876 811,17	39 771 524,39
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	5 899 747,31	195 657,15
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 899 747,31	195 657,15
COMPTES FINANCIERS	1 035 358,59	1 123 779,82
Liquidités	1 035 358,59	1 123 779,82
TOTAL DE L'ACTIF	252 811 917,07	41 090 961,36

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Bilan Passif au 30/07/2021 en EUR

	30/07/2021	31/07/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	232 352 433,51	40 824 701,85
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	11 425 101,10	-733 472,07
Résultat de l'exercice (a, b)	2 365 619,05	178 926,14
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	246 143 153,66	40 270 155,92
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	6 668 763,41	820 805,44
Opérations de change à terme de devises		
Autres	6 668 763,41	820 805,44
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	252 811 917,07	41 090 961,36

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Hors-Bilan au 30/07/2021 en EUR

	30/07/2021	31/07/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Compte de Résultat au 30/07/2021 en EUR

	30/07/2021	31/07/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,01	14,82
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 850 251,90	429 501,75
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	3 850 251,91	429 516,57
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	8 555,97	2 247,47
Autres charges financières		
TOTAL (2)	8 555,97	2 247,47
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 841 695,94	427 269,10
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 208 611,50	275 637,94
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 633 084,44	151 631,16
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	732 534,61	27 294,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 365 619,05	178 926,14

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds de :

- Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI I-C : 0,85% de l'actif net,
- Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI P-C : 1,65% de l'actif net,
- Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI Z-C : 0,45% de l'actif net jusqu'au 30 novembre 2020 puis 0,75% de l'actif net à partir du 1^{er} décembre 2020.

- Commission de surperformance :

- Action I-C / Action I-D : 10,00% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence ».
- Action P-C / Action P-D : 10,00% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence ».
- Action R-C : 10,00% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence ».
- Action Z-C / Action Z-D : 10,00% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence ».

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) ; et
- L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence (Stoxx 600).

Cette comparaison est effectuée sur une période d'observation d'une année dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juillet.

Exceptionnellement, la première période d'observation débutera le jour de la création du compartiment et se terminera le 31 juillet 2020.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la commission de surperformance représentera 10 % de l'écart entre ces 2 actifs.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la valeur liquidative. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance ne sera définitivement perçue que si, le jour de la dernière valeur liquidative de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence.

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI I-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI P-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI Z-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

2. Évolution de l'actif net au 30/07/2021 en EUR

	30/07/2021	31/07/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	40 270 155,92	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	184 725 184,24	46 211 645,07
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-19 275 048,03	-4 844 713,78
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 219 896,22	948 104,10
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 260 235,83	-1 613 401,94
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 259,51	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 573,24	
Frais de transactions	-548 773,41	-125 863,73
Différences de change	1 312 675,54	-251 469,65
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	28 066 528,30	-205 775,31
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	27 860 752,99	-205 775,31
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	205 775,31	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 633 084,44	151 631,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	246 143 153,66	40 270 155,92

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 035 358,59	0,42
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 035 358,59	0,42								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	36 005 967,03	14,63	36 770 103,04	14,94	14 072 820,47	5,72	13 037 631,03	5,30
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	1 881 845,58	0,76	30 613,80	0,01			692 031,61	0,28
Comptes financiers	3 022,88		48 890,90	0,02	5 679,72		11 291,41	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes			2 257 005,51	0,92	68 856,43	0,03	941 062,59	0,38
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/07/2021
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	5 840 548,03
	Coupons et dividendes en espèces	59 199,28
TOTAL DES CRÉANCES		5 899 747,31
DETTES		
	Achats à règlement différé	5 843 308,47
	Frais de gestion fixe	266 765,03
	Frais de gestion variable	558 689,91
TOTAL DES DETTES		6 668 763,41
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-769 016,10

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI I-C		
Actions souscrites durant l'exercice	3 496,460	4 528 083,65
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	3 496,460	4 528 083,65
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 497,460	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI P-C		
Actions souscrites durant l'exercice	929 985,361	105 636 923,74
Actions rachetées durant l'exercice	-32 431,086	-3 990 530,77
Solde net des souscriptions/rachats	897 554,275	101 646 392,97
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 086 401,715	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI Z-C		
Actions souscrites durant l'exercice	592,483	74 560 176,85
Actions rachetées durant l'exercice	-120,972	-15 284 517,26
Solde net des souscriptions/rachats	471,511	59 275 659,59
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	682,701	

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	4,88 4,88
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	5,36 5,36

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/07/2021
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	9 299,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables	3 023,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 439 066,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de gestion variables	278 972,47
Rétrocessions des frais de gestion	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	317 142,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables	161 107,19
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/07/2021
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/07/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/07/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/07/2021
Actions			1 930 829,40
	FR0004125920	AMUNDI	1 930 829,40
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 930 829,40

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/07/2021	31/07/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	2 365 619,05	178 926,14
Total	2 365 619,05	178 926,14

	30/07/2021	31/07/2020
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	62 668,99	5,69
Total	62 668,99	5,69

	30/07/2021	31/07/2020
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	971 115,13	-20 049,37
Total	971 115,13	-20 049,37

	30/07/2021	31/07/2020
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI Z-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 331 834,93	198 969,82
Total	1 331 834,93	198 969,82

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/07/2021	31/07/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 425 101,10	-733 472,07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	11 425 101,10	-733 472,07

	30/07/2021	31/07/2020
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	223 485,73	-19,77
Total	223 485,73	-19,77

	30/07/2021	31/07/2020
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	6 821 016,35	-316 638,67
Total	6 821 016,35	-316 638,67

	30/07/2021	31/07/2020
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI Z-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 380 599,02	-416 813,63
Total	4 380 599,02	-416 813,63

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/07/2020	30/07/2021
Actif net Global en EUR	40 270 155,92	246 143 153,66
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI I-C en EUR		
Actif net	1 010,07	4 815 985,18
Nombre de titres	1,000	3 497,460
Valeur liquidative unitaire	1 010,0700	1 376,9950
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-19,77	63,89
Capitalisation unitaire sur résultat	5,69	17,91
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI P-C en EUR		
Actif net	18 869 694,05	146 887 449,81
Nombre de titres	188 847,440	1 086 401,715
Valeur liquidative unitaire	99,9203	135,2054
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,67	6,27
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,10	0,89
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI Z-C en EUR		
Actif net	21 399 451,80	94 439 718,67
Nombre de titres	211,190	682,701
Valeur liquidative unitaire	101 327,9596	138 332,4744
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 973,64	6 416,57
Capitalisation unitaire sur résultat	942,13	1 950,83

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	3 942	1 206 646,20	0,49
ALLIANZ SE-REG	EUR	5 939	1 247 190,00	0,50
BECHTLE AG	EUR	9 897	1 723 562,55	0,70
BRENTAG AG NAMEN	EUR	26 177	2 204 103,40	0,90
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	4 492	632 249,00	0,26
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	269 417	4 716 414,00	1,92
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	18 068	1 351 125,04	0,55
KION GROUP AG	EUR	14 743	1 319 498,50	0,53
KNORR-BREMSE AG	EUR	10 071	962 787,60	0,39
PROSIEBEN SAT.1 MEDIA N	EUR	189 099	3 034 093,46	1,23
PUMA SE	EUR	20 276	2 098 566,00	0,85
SAP SE	EUR	27 632	3 339 050,88	1,36
VONOVIA SE	EUR	10 080	566 294,40	0,23
TOTAL ALLEMAGNE			24 401 581,03	9,91
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG	EUR	95 951	3 306 471,46	1,34
TOTAL AUTRICHE			3 306 471,46	1,34
BELGIQUE				
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	4 647	423 806,40	0,18
TOTAL BELGIQUE			423 806,40	0,18
DANEMARK				
CARLSBERG AS.B	DKK	4 095	638 329,82	0,26
DSV	DKK	11 294	2 320 019,36	0,94
GN GREAT NORDIC	DKK	25 621	1 893 055,17	0,77
PANDORA A/S	DKK	47 487	5 183 835,77	2,11
TOTAL DANEMARK			10 035 240,12	4,08
ESPAGNE				
CAIXABANK S.A.	EUR	238 132	596 520,66	0,24
ENDESA SA	EUR	25 492	522 840,92	0,21
INDITEX	EUR	44 455	1 270 968,45	0,52
REPSOL	EUR	123 798	1 141 541,36	0,46
TOTAL ESPAGNE			3 531 871,39	1,43
FINLANDE				
FORTUM CORPORATION	EUR	146 336	3 400 848,64	1,38
KESKO OYJ B	EUR	179 007	6 471 103,05	2,63
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	350 297	3 354 444,07	1,36
NESTE OYJ	EUR	36 595	1 896 352,90	0,77
TIETOEVRY CORPORATION	EUR	48 247	1 368 284,92	0,56
VALMET CORP	EUR	100 304	3 523 679,52	1,43
TOTAL FINLANDE			20 014 713,10	8,13

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
AMUNDI	EUR	24 786	1 930 829,40	0,78
ATOS SE	EUR	23 069	930 142,08	0,37
BNP PARIBAS	EUR	39 576	2 036 185,20	0,83
BUREAU VERITAS	EUR	106 125	2 954 520,00	1,20
CAPGEMINI SE	EUR	37 563	6 845 856,75	2,78
EURAZEO	EUR	9 200	751 640,00	0,31
KERING	EUR	5 801	4 386 716,20	1,79
L'OREAL	EUR	9 623	3 713 515,70	1,51
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	15 733	709 558,30	0,29
LEGRAND SA	EUR	46 979	4 459 246,68	1,81
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	21 452	2 953 940,40	1,20
ORANGE	EUR	131 637	1 236 729,62	0,51
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	37 448	1 992 982,56	0,81
REXEL	EUR	140 720	2 502 001,60	1,02
SAINT-GOBAIN	EUR	50 424	3 038 046,00	1,24
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	34 969	4 941 119,70	2,00
SR TELEPERFORMANCE	EUR	14 281	5 078 323,60	2,06
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	26 472	732 744,96	0,29
TOTAL FRANCE			51 194 098,75	20,80
IRLANDE				
CRH PLC	EUR	99 685	4 211 691,25	1,71
DCC PLC	GBP	36 734	2 595 369,73	1,05
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	34 611	1 646 445,27	0,67
TOTAL IRLANDE			8 453 506,25	3,43
ITALIE				
BANCA GENERALI SPA	EUR	19 680	688 996,80	0,28
INTESA SANPAOLO	EUR	298 393	695 703,28	0,28
MEDIOBANCA SPA	EUR	67 583	668 125,54	0,27
POSTE ITALIANE	EUR	133 161	1 487 408,37	0,61
TOTAL ITALIE			3 540 233,99	1,44
JERSEY				
FERGUSON PLC	GBP	31 524	3 729 360,53	1,52
POLYMETAL INTERNATIONAL	GBP	165 870	3 039 685,90	1,23
TOTAL JERSEY			6 769 046,43	2,75
MALTE				
KINDRED GROUP PLC	SEK	267 192	3 693 850,34	1,50
TOTAL MALTE			3 693 850,34	1,50
NORVEGE				
AKER BP ASA	NOK	25 411	578 978,06	0,24
DNB BANK ASA	NOK	35 789	618 494,75	0,25
ORKLA ASA	NOK	235 480	1 804 918,10	0,73
TOTAL NORVEGE			3 002 390,91	1,22

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	52 894	5 506 265,40	2,23
ASM INTERNATIONAL N.V.	EUR	2 441	729 614,90	0,30
ASML HOLDING NV	EUR	7 445	4 757 355,00	1,93
ASR NEDERLAND NV	EUR	130 847	4 533 848,55	1,84
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	30 594	2 262 120,36	0,92
EURONEXT NV - W/I	EUR	14 654	1 374 545,20	0,56
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	91 870	2 406 534,65	0,98
NN GROUP NV	EUR	16 295	683 249,35	0,27
POSTNL	EUR	1 376 511	6 276 890,16	2,55
RANDSTAD N.V.	EUR	10 858	664 075,28	0,27
ROYAL PHILIPS	EUR	11 591	450 773,99	0,19
SBM OFFSHORE	EUR	77 043	942 621,11	0,38
SIGNIFY NV	EUR	29 655	1 399 419,45	0,57
STELLANTIS NV	EUR	56 908	921 340,52	0,38
WOLTERS KLUWER	EUR	8 438	810 723,04	0,33
TOTAL PAYS-BAS			33 719 376,96	13,70
ROYAUME-UNI				
3I GROUP PLC	GBP	47 203	708 128,02	0,28
ANGLO AMERICAN	GBP	88 429	3 307 922,68	1,35
ASOS PLC	GBP	9 966	444 725,01	0,18
AUTO TRADER GROUP PLC	GBP	84 315	644 546,61	0,26
AVIVA PLC	GBP	358 022	1 625 769,97	0,66
BAE SYSTEMS PLC	GBP	108 997	736 103,55	0,30
BELLWAY	GBP	18 066	695 188,32	0,28
BUNZL	GBP	83 473	2 609 204,10	1,06
BURBERRY GROUP PLC	GBP	29 445	712 562,79	0,29
DIAGEO	GBP	16 293	682 074,77	0,28
ELECTROCOMPONENTS	GBP	53 540	638 412,24	0,26
GLAXOSMITHKLINE PLC	GBP	30 775	511 581,60	0,21
IMI	GBP	66 436	1 367 822,91	0,55
INTERTEK GROUP	GBP	24 494	1 480 725,34	0,60
ITV PLC	GBP	1 862 254	2 449 817,08	1,00
KINGFISHER PLC NEW	GBP	679 200	2 933 723,53	1,20
REDROW	GBP	1 682	12 700,29	
SAINSBURY J. PLC	GBP	243 526	808 898,07	0,33
SPECTRIS PLC	GBP	19 808	829 107,28	0,33
SPIRAX SARCO ENGINEERING PLC	GBP	8 447	1 486 569,00	0,61
TATE LYLE	GBP	74 307	644 011,42	0,26
TESCO PLC	GBP	206 471	564 049,04	0,23
TOTAL ROYAUME-UNI			25 893 643,62	10,52
SUEDE				
ALFA LAVAL	SEK	21 409	754 149,09	0,31
ATLAS COPCO AB	SEK	13 829	788 853,79	0,32

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AXFOOD AB	SEK	84 433	1 928 194,75	0,78
BOLIDEN AB	SEK	61 728	2 029 819,80	0,82
EPIROC AB-A	SEK	34 623	682 092,87	0,28
HENNES AND MAURITZ B	SEK	31 160	550 100,63	0,22
HUSQVARNA AB CL B	SEK	279 717	3 303 609,17	1,34
ICA GRUPPEN AB	SEK	30 037	1 252 676,34	0,51
INDUSTRIVARDEN S C	SEK	66 260	2 141 179,78	0,87
INVESTOR AB-B SHS	SEK	116 651	2 438 720,77	0,99
KINNEVIK AB	SEK	74 876	2 755 721,55	1,12
LIFCO AB-B SHS	SEK	39 579	979 898,11	0,40
LUNDIN ENERGY AB	SEK	146 428	3 852 027,66	1,56
SANDVIK AB	SEK	130 206	2 862 483,72	1,17
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB -B-	SEK	55 513	1 244 897,15	0,51
THULE GROUP AB	SEK	111 509	4 747 691,51	1,93
TOTAL SUEDE			32 312 116,69	13,13
SUISSE				
COCACOLA HBC SA	GBP	47 430	1 512 043,26	0,61
GEBERIT NOM.	CHF	1 058	732 241,93	0,30
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	15 675	4 457 318,32	1,81
LOGITECH INTERNATIONAL SA	CHF	35 331	3 256 619,39	1,32
LONZA GROUP NOM.	CHF	1 988	1 304 492,04	0,53
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	562	809 767,38	0,33
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	3 520	1 147 512,79	0,47
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	5 052	1 673 031,36	0,68
TECAN GROUP NOM	CHF	1 423	691 837,26	0,28
TOTAL SUISSE			15 584 863,73	6,33
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			245 876 811,17	99,89
TOTAL Actions et valeurs assimilées			245 876 811,17	99,89
Créances			5 899 747,31	2,40
Dettes			-6 668 763,41	-2,71
Comptes financiers			1 035 358,59	0,42
Actif net			246 143 153,66	100,00

Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI Z-C	EUR	682,701	138 332,4744
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI P-C	EUR	1 086 401,715	135,2054
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI I-C	EUR	3 497,460	1 376,9950

OPCVM BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI (SICAV)

Annexe(s)

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI un compartiment de la SICAV BFT PARTNERS

Classe R - Code ISIN : (C) FR0013385572

Cette SICAV est gérée par BFT Investment Managers, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI - R, vous investissez dans des actions des pays européens développés de tous secteurs.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx 600 (dividendes réinvestis), représentatif des 600 premières capitalisations boursières européennes, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Pour y parvenir et à partir des titres composant l'indicateur de référence les plus liquides, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées des pays européens développés. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) élaborée par le Groupe Amundi. A titre indicatif, les critères ESG sont la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le compartiment pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : normatives (exclusion des émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales notés G) et Best-in-Class (sélection des émetteurs aux meilleures pratiques ESG notés A, B, C et D et exclusion des émetteurs E et F). Un accent particulier est mis sur le critère de Gouvernance, avec une exclusion spécifique des notes les moins attractives. Par ailleurs, en plus des exclusions légales, par exemple les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo, le groupe Amundi exclut de l'univers d'investissement les États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes (crimes de guerre et crimes contre l'humanité). Sont également exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. En outre, le Groupe Amundi mène une politique d'engagement actif afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur. Sont exclus alors de l'univers d'investissement les entreprises présentant les moins bonnes notes ESG en application des critères ESG et du critère Gouvernance à hauteur de 30% ainsi que les émetteurs issus du secteur du tabac.

Pour cet univers ainsi filtré, l'équipe de gestion normalise les bilans comptables et les comptes de résultat des entreprises afin de les rendre économiquement plus précis et plus comparables. Chaque mois, les 30 valeurs présentant les meilleurs potentiels de performance selon ces critères sont présélectionnées. Ce panier de valeur est comparé au panier de 30 valeurs sélectionnées un an auparavant, celles qui diffèrent sont cédées, les nouvelles sont acquises, les autres sont conservées. Les capitaux issus de la cession sont réutilisés pour l'acquisition des nouvelles valeurs retenues à l'issue de la comparaison ce qui donne lieu à la constitution d'un nouveau portefeuille de 30 valeurs.

Le portefeuille est alors constitué de titres conservés a minima sur une année glissante.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
 - Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
 - Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
 - L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
- La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI un compartiment de la SICAV BFT PARTNERS Classe P - Codes ISIN : (C) FR0013385556, (D) FR0013385564 Cette SICAV est gérée par BFT Investment Managers, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI - P, vous investissez dans des actions des pays européens développés de tous secteurs.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx 600 (dividendes réinvestis), représentatif des 600 premières capitalisations boursières européennes, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Pour y parvenir et à partir des titres composant l'indicateur de référence les plus liquides, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées des pays européens développés. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) élaborée par le Groupe Amundi. A titre indicatif, les critères ESG sont la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le compartiment pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : normatives (exclusion des émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales notés G) et Best-in-Class (sélection des émetteurs aux meilleures pratiques ESG notés A, B, C et D et exclusion des émetteurs E et F). Un accent particulier est mis sur le critère de Gouvernance, avec une exclusion spécifique des notes les moins attractives. Par ailleurs, en plus des exclusions légales, par exemple les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo, le groupe Amundi exclut de l'univers d'investissement les États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes (crimes de guerre et crimes contre l'humanité). Sont également exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. En outre, le Groupe Amundi mène une politique d'engagement actif afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur. Sont exclus alors de l'univers d'investissement les entreprises présentant les moins bonnes notes ESG en application des critères ESG et du critère Gouvernance à hauteur de 30% ainsi que les émetteurs issus du secteur du tabac. Pour cet univers ainsi filtré, l'équipe de gestion normalise les bilans comptables et les comptes de résultat des entreprises afin de les rendre économiquement plus précis et plus comparables. Chaque mois, les 30 valeurs présentant les meilleurs potentiels de performance selon ces critères sont présélectionnées. Ce panier de valeur est comparé au panier de 30 valeurs sélectionnées un an auparavant, celles qui diffèrent sont cédées, les nouvelles sont acquises, les autres sont conservées. Les capitaux issus de la cession sont réutilisés pour l'acquisition des nouvelles valeurs retenues à l'issue de la comparaison ce qui donne lieu à la constitution d'un nouveau portefeuille de 30 valeurs.

Le portefeuille est alors constitué de titres conservés à minima sur une année glissante.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

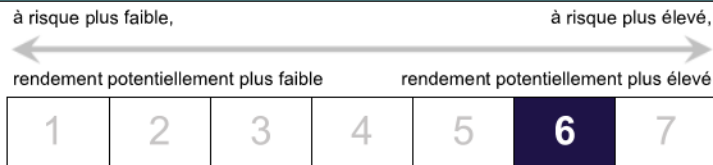
L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis pour l'action C créée le 29 mai 2019. Le résultat net de la SICAV est intégralement redistribué chaque année et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont réinvesties ou redistribuées chaque année sur décision de la société de gestion pour l'action D créée le 29 mai 2019.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI un compartiment de la SICAV BFT PARTNERS Classe Z - Codes ISIN : (C) FR0013385580, (D) FR0013385598

Cette SICAV est gérée par BFT Investment Managers, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI - Z, vous investissez dans des actions des pays européens développés de tous secteurs.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx 600 (dividendes réinvestis), représentatif des 600 premières capitalisations boursières européennes, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Pour y parvenir et à partir des titres composant l'indicateur de référence les plus liquides, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés cotées des pays européens développés. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) élaborée par le Groupe Amundi. A titre indicatif, les critères ESG sont la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. De plus, le compartiment pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : normatives (exclusion des émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales notés G) et Best-in-Class (sélection des émetteurs aux meilleures pratiques ESG notés A, B, C et D et exclusion des émetteurs E et F). Un accent particulier est mis sur le critère de Gouvernance, avec une exclusion spécifique des notes les moins attractives. Par ailleurs, en plus des exclusions légales, par exemple les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo, le groupe Amundi exclut de l'univers d'investissement les États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes (crimes de guerre et crimes contre l'humanité). Sont également exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. En outre, le Groupe Amundi mène une politique d'engagement actif afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur. Sont exclus alors de l'univers d'investissement les entreprises présentant les moins bonnes notes ESG en application des critères ESG et du critère Gouvernance à hauteur de 30% ainsi que les émetteurs issus du secteur du tabac.

Pour cet univers ainsi filtré, l'équipe de gestion normalise les bilans comptables et les comptes de résultat des entreprises afin de les rendre économiquement plus précis et plus comparables. Chaque mois, les 30 valeurs présentant les meilleurs potentiels de performance selon ces critères sont présélectionnées. Ce panier de valeur est comparé au panier de 30 valeurs sélectionnées un an auparavant, celles qui diffèrent sont cédées, les nouvelles sont acquises, les autres sont conservées. Les capitaux issus de la cession sont réutilisés pour l'acquisition des nouvelles valeurs retenues à l'issue de la comparaison ce qui donne lieu à la constitution d'un nouveau portefeuille de 30 valeurs.

Le portefeuille est alors constitué de titres conservés à minima sur une année glissante.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

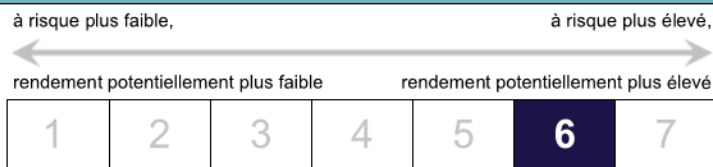
L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis pour l'action C créée le 29 mai 2019. Le résultat net de la SICAV est intégralement redistribué chaque année et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont réinvesties ou redistribuées chaque année sur décision de la société de gestion pour l'action D créée le 29 mai 2019.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.



BFT INVESTMENT MANAGERS

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98 026

Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris

BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI

SICAV

90 boulevard Pasteur

75015 Paris

851 675 967 RCS Paris